

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AOUT 2019

Etaient présents : MM. Rafaël RODRIGUEZ, Michel BOUHELIER, Daniela DUBREUIL, Frédéric TASSETTI, Robert DEMUTH, Guy EMILE, Michelle HENRI, Jean-Pierre SCHMITT, Evelyne POINSSOT, Claude AST, Sylvie MEISTER.

Absents excusés : MM Jacques BUISSON, Christine GALLAND.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été ensuite procédé à la désignation d'un secrétaire de séance : **Mme AST Claude** est désignée pour remplir ces fonctions.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 24 JUIN 2019

Par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,
le compte-rendu de la dernière réunion est approuvé par le Conseil Municipal.

DENOMINATION DU COMPLEXE SPORTIF

Rapporteur : Mme Daniela DUBREUIL

Afin de rendre hommage à l'investissement de M. Robert DEMUTH, premier magistrat de la Commune de 1977 jusqu'en 2013, sans lequel l'actuel complexe sportif et club de football de la commune n'auraient connu un tel rayonnement, et à l'énergie qu'il a déployée à la création et à l'amélioration de cette infrastructure, toujours en recherchant le soutien de co-financeurs,

le Conseil Municipal,
par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,
M. Robert DEMUTH, directement concerné, souhaitant ne pas prendre part au vote,

décide d'attribuer au complexe sportif de Méziré la dénomination :
« complexe sportif Robert DEMUTH ».

MODIFICATION DES STATUTS DE TERRITOIRE D'ENERGIE 90 (EX SIAGEP 90)

Rapporteur : M. Michel BOUHELIER

Considérant :

- l'approbation par le comité syndical de Territoire d'Energie 90 (ex-SIAGEP), le 28 mai 2019,
- la nouvelle mouture des statuts de ce syndicat, comportant les principales modifications suivantes :

La dénomination du Syndicat : SIAGEP 90 devient Territoire d'Energie 90, une dénomination plus évocatrice du domaine de l'énergie, cœur des activités du Syndicat ;

La location du siège du Syndicat : validation de la nouvelle adresse, 1 avenue de la gare TGV – La Jonxion 1 à MEROUX ;

L'adjonction de nouvelles compétences : en parallèle de la distribution publique d'énergie électrique, qui reste sa compétence principale, les compétences optionnelles suivantes sont proposées par le syndicat :

- Distribution publique de gaz,
- Infrastructures de charges nécessaires à l'usage de véhicules électrique ou hybrides rechargeables,
- Eclairage public,
- Distribution publique de chaleur et de froid,
- Réseaux de communications électroniques et réseaux câblés,
- Energies,
- Système d'information géographique et gestion de bases de données,
- Informatique de gestion.

Conformément à l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de M. Michel BOUHELIER et ayant pris connaissance de la nouvelle mouture des statuts de ce syndicat, **par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,** adopte la présente délibération et accepte la modification des statuts du SIAGEP tels que présentés ci-dessus.

RENOUVELLEMENT DE LA MISE A DISPOSITION DU STADE MUNICIPAL AU FCSM

Rapporteur : M. Frédéric TASSETTI

Suite à la délibération du Conseil Municipal du 27 novembre 2015, le Football Club Sochaux Montbéliard (FCSM) bénéficiait de la mise à disposition du stade municipal de la Commune pour l'organisation des rencontres à domicile de son équipe réserve évoluant en Championnat de France Amateur puis National 3 depuis la saison 2016/2017.

Cette convention étant arrivée à terme le 30 juin 2019, et la réglementation de la Fédération Française de Football (FFF) imposant, pour organiser les rencontres de championnat de National 2 le samedi à 18h, un terrain avec un éclairage E4, il est proposé le renouvellement de cette mise à disposition.

Le Conseil Municipal

par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

accepte le renouvellement de la mise à disposition du stade municipal au FCSM, pour une durée de 2 ans, moyennant une redevance locative de 540 € par mois, ainsi que les termes de la nouvelle convention.

DIVERS

➤ Décision 2019-001 du 25 juillet 2019

Attribution du marché de fourniture et livraison de repas en liaisons froides au service de restauration scolaire à LA CUISINE D'UZEL

En vertu de la délégation d'attributions du 03 Avril 2014, la décision suivante a été prise précédemment :

Attribution du marché de fourniture et livraison des liaisons froides destinées au service de restauration scolaire de la Commune à l'enseigne LA CUISINE D'UZEL (marque de l'ADAPEI du Doubs) dont l'unité de production culinaire est sise 130 rue des Epasses – Technoland à Brognard, pour la période du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020, reconductible une fois à l'issue, au prix de 3,12 € HT le repas 4 composantes, serviettes et condiments compris.

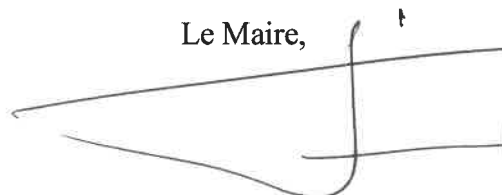
➤ Exposé des différents travaux effectués sur la commune, pendant la période estivale.

Séance levée à 19h30.

Vu par Nous, Rafaël RODRIGUEZ, Maire de la Commune de Méziré, pour être affiché le 30 août 2019 à la porte de la Mairie et sur les panneaux installés sur la voie publique, conformément aux prescriptions de l'article L. 2122-25 du Code des Collectivités Locales.

Méziré, le 30 août 2019

Le Maire,



Rafaël RODRIGUEZ.

